



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Durcisseur.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
Belgique Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B - (H314)
Lésions oculaires graves	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Alcool benzylique; 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine); Phenol, styrenated; 1,3-Benzenedimethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether; 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine; 2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les vapeurs

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé.

Nom chimique	UE - REACH (1907/2006) - Article 59, paragraphe 1 - Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation	UE - REACH (1907/2006) - Liste des substances pour l'évaluation des perturbateurs endocriniens
Phenol, styrenated	-	Propriétés perturbatrices endocriniennes

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
--------------	------------	-------------------------------	---------------------------	---	------------------------------------	-----------	------------------------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

					(LCS)			
Alcool benzylique 100-51-6	10 - <20	01-2119492630 -38-XXXX	202-859-9 (603-057-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
4,4'-Isopropylidenedi phenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypr opane, reaction products with m-phenylenebis(met hylamine) 113930-69-1	5 - <10	01-2119965162 -39-XXXX	500-302-7	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
Phenol, styrenated 61788-44-1	5 - <10	01-2119980970 -27-XXXX	262-975-0	Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
1,3-Benzenedimetha namine, reaction products with glycidyl tolyl ether 90194-04-0	1 - <5	01-2120770491 -54-xxxx	290-611-0	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)Chronic 2 (H411)	-	-	-	-
3-Aminométhyl-3,5,5 -triméthylcyclohexyla mine 2855-13-2	1 - <5	01-2119514687 -32-XXXX	220-666-8 (612-067-00-9)	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Chronic 3 (H412)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-	-
2,4,6-Tris(diméthyla minométhyl)phénol 90-72-2	1 - <2.5	01-2119560597 -27-XXXX	202-013-9 (603-069-00-0)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	-
amines, cocoalkyle 61788-46-3	1 - <2.5	Aucune donnée disponible	262-977-1 (612-285-00-4)	Acute Tox. 4 (H302) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Corr. 1B (H314) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	10	-
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexa ne-1,6-diamine 25513-64-8	0.1- <1	01-2119560598 -25-xxxx	247-063-2	Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	-
Acide salicylique 69-72-7	0.1- <1	01-2119486984 -17-XXXX	200-712-3 (607-732-00-5)	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Repr. 2 (H361d)	-	-	-	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)

Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026

Numéro de révision 2

Benzyl diméthylamine 103-83-3	0.1- <1	01-2119529232 -48-XXXX	203-149-1 (612-074-00-7)	Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
----------------------------------	---------	---------------------------	-----------------------------	--	---	---	---	---

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Alcool benzylique	202-859-9 (603-057-00-5)	100-51-6	1200	-	-	-	-
4,4'-Isopropylidenediph enol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxyprop ane, reaction products with m-phenylenebis(methyl amine)	500-302-7	113930-69-1	-	-	-	-	-
Phenol, styrenated	262-975-0	61788-44-1	-	-	-	-	-
1,3-Benzenedimethana mine, reaction products with glycidyl tolyl ether	290-611-0	90194-04-0	-	-	-	-	-
3-Aminométhyl-3,5,5-tri méthylcyclohexylamine	220-666-8 (612-067-00-9)	2855-13-2	1030+	-	-	-	-
2,4,6-Tris(diméthylamin ométhyl)phénol	202-013-9 (603-069-00-0)	90-72-2	1999	-	-	-	-
amines, cocoalkyle	262-977-1 (612-285-00-4)	61788-46-3	-	-	-	-	-
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane- 1,6-diamine	247-063-2	25513-64-8	910	-	-	-	-
Acide salicylique	200-712-3 (607-732-00-5)	69-72-7	891	-	-	-	-
Benzyl diméthylamine	203-149-1 (612-074-00-7)	103-83-3	265	1655.02	1.5	2.0626	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

	médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure. Rougeur. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Ammoniac. Oxydes d'azote (NO _x). Dioxyde de silicium.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Prudence ! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Recueillir l'eau de nettoyage des outils et la réutiliser ou la jeter dans les systèmes d'égouts locaux. Ne pas renverser ni jeter l'eau de nettoyage dans la nature.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Durcisseur.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Calcium (carbonate de) 1317-65-3	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	TWA: 2 mg/m ³	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	22 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	110 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	8 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	40 mg/kg pc/jour	

Phenol, styrenated (61788-44-1)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Cutané(e)	2.1 mg/kg pc/jour	
travailleur	Inhalation	7.4 mg/m ³	

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur	Inhalation	0.073 mg/m ³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Alcool benzylique (100-51-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	5.4 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	27 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	20 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	20 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Alcool benzylique (100-51-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	1 mg/l
Eau de mer	0.1 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	39 mg/l
Sédiments d'eau douce	5.27 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.527 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.456 mg/kg de masse sèche
Eau douce – intermittent	2,3 mg/l

Phenol, styrenated (61788-44-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.001 mg/l

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.094 mg/l
Eau de mer	0.0094 mg/l

2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine (25513-64-8)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.102 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

Protection de la peau et du corps	lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166 Les gants doivent être conformes à la norme EN 374 Délai de rupture >480 minutes Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante à moins d'utiliser un masque de protection muni d'un filtre à gaz adapté (c'est-à-dire de type A selon la norme EN 14387). Dispositif de filtration des particules (DIN EN 143).
Type de filtre recommandé :	A2B2P3.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Pâte	
Couleur	Jaune	
Odeur	Caractéristique.	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	≥ 100 °C	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	≥ 100 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	6517 - 7515 mm ² /s	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	10000 mPa s	
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible.	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	1.477 g/cm ³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	12 %

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Bases. Agent comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (d'après les composants). En cas d'inhalation de gaz/émanations toxiques, peut provoquer toux, étouffement, céphalées, vertiges et faiblesse pendant plusieurs heures. Risque d'œdème pulmonaire avec oppression poitrinaire, dyspnée, bleuissement de la peau, chute de la tension artérielle et accélération du rythme cardiaque. En cas d'inhalation, les substances corrosives peuvent entraîner un œdème pulmonaire toxique. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. (d'après les composants). Corrosif pour les yeux et peut provoquer des lésions sévères, y compris la cécité.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (d'après les composants). Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (d'après les composants). En cas d'ingestion, provoque des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

brûlures de l'appareil digestif supérieur et des voies respiratoires. Peut provoquer une douleur brûlante et intense dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhées de sang veineux. Risque de diminution de la tension artérielle. Apparition possible de taches marronâtres ou jaunâtres autour de la bouche. Le gonflement de la gorge peut provoquer dyspnée et étouffement. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	3,256.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	17,259.21 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	>5 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	361.8625 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcool benzylique	LD50 = 1620 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.17 mg/L (Rattus) 4 h (OECD TG 403)
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)	-	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Phenol, styrenated	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 423	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	>2.5 mg/L (Rattus) 6 h
1,3-Benzenedimethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether	LD50 > 300 - < 2 000 mg/Kg (Rattus) (OECD 420)	-	-
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	=1040 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402 LD50 = 1840 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 5.01501 mg/L (Rat) 4 h 1.07 mg/L (Rat) 4 h
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	=2169 mg/kg (Rattus)	> 1 ml/kg (Rattus)	-
amines, cocoalkyle	LD50 = 1240 mg/kg (Rattus)	> 2000 mg/kg (Rattus)	>0.099 mg/L (Rattus) 1 h
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	DL50 =910 mg/kg (Rattus)	-	-
Acide salicylique	=891 mg/kg (Rattus)	> 2 g/kg (Rattus)	>900 mg/m ³ (Rattus) 1 h
Benzyl diméthylamine	=265 mg/kg (Rattus)	= 1.66 mL/kg (Oryctolagus cuniculus) = 1660 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=373 ppm (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine) (113930-69-1)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Essai OCDE n° 431 : Corrosion cutanée in vitro : Essai sur modèle de peau humaine	EPISKIN™	in vitro, Cutané(e)			Corrosif

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (2855-13-2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Acide salicylique	Repr. 2

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

Remarque : PC-ADH-8 Adhésifs et scellants multicomposants. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Alcool benzylique 100-51-6	EC 50 (72h) = 700 mg/L (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201	LC50 96 h = 460 mg/L (Pimephales promelas static)	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	EC50 48 h = 230 mg/L (Daphnia magna)		
4,4'-Isopropylidenediphénol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine) 113930-69-1	EC50 (72h) > 30 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h) : 64 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EC50 (48h) : 1,46 mg/l (Daphnia magna) OECD 202		
Phenol, styrenated 61788-44-1	EL50 (72h) = 3.14 mg/L (Desmodesmus subspicatus) OECD 201	LL50 (96h) = 14.8 mg/L (Danio rerio) OECD 203	-	EL50 (48h) = 17 mg/L (Daphnia magna) OECD 202		
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2855-13-2	EC50: =37mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =110mg/L (96h, <i>Leuciscus idus</i>)	-	EC50: =42mg/L (24h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: 14.6 - 21.5mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)		
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol 90-72-2	EC50 (72h) = 84 mg/L (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) OECD 201	CL50 (96h) =175 mg/L (<i>Cyprinus carpio</i>)	-	-		
amines, cocoalkyle 61788-46-3	EC50: =0.0008mg/L (96h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: =0.16mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: =0.24mg/L (96h, <i>Brachydanio rerio</i>)	-	EC50: =0.045mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)	10	10
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine 25513-64-8	EC50: =29.5mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	-	-	-		
Acide salicylique 69-72-7	EC50 (72 h) > 100 mg/L (<i>Scenedesmus</i>)	LC50 (96) > 100 mg/L (<i>Pimephales</i>)	-	EC50 48 h = 870 mg/L (<i>Daphnia magna</i> Static)		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

	subspicatus) OECD 201	promelas)			
Benzyl diméthylamine 103-83-3	EC50 (72h) =1.34 mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus)	LC50: 35.8 - 39.9mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	CE50 (48h) >100 mg/L (Daphnia magna)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Alcool benzylique (100-51-6)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	21 jours	95 - 97%	Facilement biodégradable

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(méthylamine) (113930-69-1)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 0%	N'est pas facilement biodégradable

Acide salicylique (69-72-7)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	14 jours	Biodégradation 88%	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool benzylique	1.05
4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(méthylamine)	3.6
Phenol, styrenated	3.13
1,3-Benzenedimethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether	6.5
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.99
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	0.219
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	-0.3
Acide salicylique	2.25
Benzyl diméthylamine	1.98

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Alcool benzylique	Pas de PBT/vPvB

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with m-phenylenebis(methylamine)	Pas de PBT/vPvB
Phenol, styrenated	Pas de PBT/vPvB
1,3-Benzenedimethanamine, reaction products with glycidyl tolyl ether	Pas de PBT/vPvB
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Pas de PBT/vPvB
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Pas de PBT/vPvB
2,2,4(or 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	Pas de PBT/vPvB
Acide salicylique	Pas de PBT/vPvB
Benzyl diméthylamine	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans l'environnement D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.
Propriétés PMT ou vPvM Le produit contient des substances classées PMT ou vPvM.

Nom chimique	Évaluation PMT et vPvM
Phenol, styrenated	Pas de PMT/vPvM
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	PMT
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	vPvM

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-Benzenedimethanamine-bisphenol A-epoxychloropropane copolymer, Amines, coco alkyl)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

Étiquettes 8

14.4 Groupe d'emballage II

Description UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-Benzenedimethanamine-bisphenol A-epoxychloropropane copolymer, Amines, coco alkyl), 8, II, (E), Dangereux pour l'environnement

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Code de classification	C7
Code de restriction en tunnel	(E)
Quantité limitée (LQ)	1 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	80

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-Benzenedimethanamine-bisphenol A-epoxychloropropane copolymer, Amines, coco alkyl)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-Benzenedimethanamine-bisphenol A-epoxychloropropane copolymer, Amines, coco alkyl), 8, II, Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantité limitée (LQ)	1 L
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2735
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-Benzenedimethanamine-bisphenol A-epoxychloropropane copolymer, Amines, coco alkyl)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN2735, Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (1,3-Benzenedimethanamine-bisphenol A-epoxychloropropane copolymer, Amines, coco alkyl), 8, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3, A803
Quantité limitée (LQ)	0.5 L
Code ERG	8L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets
LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA: Association internationale du transport aérien
OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV
Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW REPOX 2 COMPONENT - Part B (HARDENER)
Remplace la date 09-févr.-2026

Date de révision 09-févr.-2026
Numéro de révision 2

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 09-févr.-2026

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité